



## Le président

# Ne cédon pas au miroir aux alouettes !

Le Président de la République a proposé au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées de faire partie du Conseil National de la Refondation.

De quoi s'agit-il exactement ?

Souvenons-nous : au cours de la campagne pour le second tour de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron, très inquiet devant les résultats obtenus à l'issue du premier tour et prévoyant un second tour difficile, et plus encore des élections législatives à venir particulièrement disputées, a lancé l'idée, ce à l'intention de toutes les familles politiques, de la constitution d'un Conseil National de la Refondation.

Mesurant immédiatement qu'il ne s'agissait là que d'une opération politicienne - via la création d'une copie frelatée de l'historique et progressiste Conseil National de la Résistance - visant à contribuer à l'éclatement des familles politiques d'opposition pour en absorber des fragments tentés par l'offre de maroquins, familles politiques d'opposition qui, dans un souci de clarté politique, ont, très logiquement et très sainement, rejeté cette tentative désespérée d'Emmanuel Macron de trouver une majorité parlementaire.

À présent, devant l'échec politique de son projet, Emmanuel Macron réitère sa tentative vis-à-vis de la société civile dans le but de construire cette fois une majorité « d'opinion » autour de sa personne pour retrouver une légitimité que les électeurs lui ont refusée lors des élections législatives !

Mais comment, à la lumière des régressions sociales mises en œuvre dans le quinquennat précédent, pourrait-on croire à une réelle « Refondation » de la politique présidentielle ?

Le Président de la République envisage-t-il d'abroger, d'une part l'article 64 de la loi Élan qui lui avait permis d'offrir aux lobbies immobiliers la possibilité de déroger au principe d'adaptabilité des logements neufs à hauteur de 80 % du total bâti, et d'autre part la loi du 25 août 2015 autorisant des dérogations de complaisance en termes de mise en accessibilité des actuels établissements recevant du public ?

Le Président de la République envisage-t-il de cesser de condamner les personnes à vivre très en dessous du seuil de pauvreté via des allocations et pensions dont les évolutions périodiques ne font que suivre, et toujours avec retard, l'inflation constatée des mois ou années précédentes sans que pour autant on puisse constater une revalorisation minimale, et partant d'inscrire dans le Projet de Loi de Finances en préparation que le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés sera porté au-dessus du seuil minimum de pauvreté ?

Le Président de la République envisage-t-il de mettre fin au fait de délivrer une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de plus en plus chichement calculée et de plus de façon inégale sur l'ensemble du territoire entretenant ainsi le phénomène de « cotorepisation » des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) en raison de l'insuffisance de moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement, contribuant ainsi un peu plus, de fait, à

*ANPIHM, association fondée à Garches le 5 novembre 1952, reconnue d'utilité publique (décret du 27/07/1990)*

*Membre du Groupement Français des Personnes Handicapées (DPI/Disabled People International)*

*Membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées*

**Siège** : 6, Square du 8 mai 1945. 35 700. RENNES - **Tél** : 02 99 32 28 12. **Site** : [www.anpihm.fr](http://www.anpihm.fr)



## Le président

« handicaper » directement et durablement l'insertion sociale des personnes dites handicapées ?

Et si le Président de la République et le Gouvernement sont réellement de bonne foi, contrairement aux doutes énoncés ici, ils auront l'occasion de le prouver via le contenu du prochain Projet de Loi de Finances en ce qu'il répondra, ou non, aux attentes maintes fois exprimées collectivement par nos Associations !

Si de tels engagements étaient pris - mais ce n'est absolument pas le cas ! -, à l'évidence, les promesses concrètes et effectives d'une politique réorientée vers la satisfaction des besoins fondamentaux de la population dite handicapée pourraient conduire des personnes de bonne foi, mais peu aguerries aux chausse-trappes politiques, même s'ils fleurent bon le corporatisme, à s'interroger sérieusement sur l'opportunité de participer à un tel échafaudage politique !

Malheureusement, non seulement Emmanuel Macron n'ouvre aucune perspective en la matière, mais la réponse est déjà contenue dans ses déclarations récentes : « fin de l'abondance », « fin de l'argent facile », et référence aux « crise climatique », « crise énergétique », « guerre », etc. Quitte à chercher à créer artificiellement un consensus de crise, y compris sur le plan institutionnel !

Aussi, quoique différentes personnalités politiques, « bonnes âmes désintéressées » mais certaines manifestement gênées, suggèrent au Mouvement associatif, via le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, d'accepter sa proposition, il ne faut pas céder face à ce qui n'est rien d'autre qu'un miroir aux alouettes et qui va apparaître à tous, dans les mois qui viennent, comme une simple opération de diversion politique.

À l'instar du « grand débat » qui n'a pas fait changer d'un iota la politique « sociale » engagée mais qui a servi à désamorcer le conflit démocratique illustré par l'irruption de « gilets jaunes » et de mobilisations touchant la plupart des secteurs sociaux, y compris celui des policiers !

À l'instar de la Convention Citoyenne pour le Climat qui n'a pas fait changer, elle non plus, d'un iota la politique « écologique » du Gouvernement, mais Convention qui a écœuré la quasi-totalité de ses participants devant la manipulation dont ils ont été le jouet !

N'ayons donc pas la mémoire courte ! Sachons garder notre indépendance.

Le dialogue, toujours. La concertation, chaque fois que possible. La confusion, sûrement pas. Le corporatisme, jamais !

Vincent Assante.

4 septembre 2022.